

# PROGRAMME

## Formation Recyclage à la prévention du risque amiante Encadrant cumul de fonctions sous-section 4

Selon les articles R4413-144 à R4412-148 du code du travail et conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Habilité  sous le numéro 1492997/2020/Amiante sous-section 4-01/O/08



### Objectifs de la formation :

- > Prendre soin de la santé et de la sécurité des travailleurs
- > Maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier
- > Procéder à l'analyse du risque pour l'intervention sur MCA
- > Définir et mettre en œuvre les méthodes et moyens de prévention, de la conception au repli du chantier et au traitement des déchets

- > **Durée**  
7 heures (1 jour)
- > **Horaires**  
De 8H30 à 12H et  
de 13H30 à 17H
- > **Public et prérequis**  
Personnel encadrant cumul de fonctions.  
Avoir satisfait la visite médicale spécifique au port des Appareils Respiratoires Isolants
- > **Effectif**  
10 personnes maximum par session
- > **Validation**  
Attestation de compétence
- > **Compétences animateurs**  
Formateurs habilités sous-section 4 par l'INRS et l'OPPBT
- > **Moyens**  
Salle de cours / Vidéo  
projection / Matériel technique
- > **Handicap**  
Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap.  
Contactez-nous pour plus de renseignements.

### Contenu de la formation :

#### 1) Connaître le risque amiante et la réglementation afférente

- Connaître le risque amiante
- Connaître les exigences de la réglementation « travail »
- Connaître les exigences de la réglementation « santé publique »
- Connaître les exigences de la réglementation « environnement » et « transport »
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention
- Etablir et transmettre le mode opératoire

#### 2) Connaître la démarche prévention du risque amiante

- Connaître la démarche de prévention des risques
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions
- Connaître les principes généraux de ventilation
- Définir et établir des procédures opératoires
- Identifier les situations d'urgence, organiser leur gestion

#### 3) Organiser et mettre en œuvre la démarche prévention du risque amiante sur les bases de l'évaluation des risques

- Consulter et mobiliser tous les acteurs
- Organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques
- Faire appliquer les procédures opératoires
- S'organiser et réagir face à une situation anormale

#### 4) Faire vivre la démarche et améliorer la prévention

- Participer et encourager l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes généraux de prévention
- Expliquer les consignes, procédures et informations liées à la prévention des risques aux opérateurs et en vérifier l'application

#### 5) Evaluation théorique de 20 minutes / évaluation pratique de 60 minutes

**EVALUATION THEORIQUE ET PRATIQUE PERMETTANT DE VERIFIER  
LES ACQUIS DE LA FORMATION PREALABLE**

Réf. Document	Page 1/1
PEM3-S4-R3A/1j	
Indice de révision	05
Indice de création	04/ 2011
Mise à jour	06/2021